

SOMMAIRE

- **Transparence et simplicité du circuit financier de la coopérative ONE CREATION**

D'où vient l'argent? Où va l'argent? Le circuit financier mis en place par la coopérative est simple permettant une totale transparence des prises de participations effectuées.
(lire l'article ci-contre)

DANS CE NUMÉRO

- La coopérative en un clin d'œil 2
- Pourquoi devenir associé? 2
- Prises de participations 2
- Valorisation d'une part 3
- ONE CREATION: Valoriser par la diversification 3

Transparence et simplicité du circuit financier de la coopérative ONE CREATION

Vevey, le 19 septembre 2014 - ONE CREATION a pour principal objectif de permettre aux associés d'obtenir, à moyen et long termes, un revenu croissant issu des rendements industriels de ses participations. Pour cela, la coopérative prend des participations dans des sociétés, ayant un impact positif sur l'environnement, acteurs d'une économie utile à l'homme et à la société en général.

Le circuit financier mis en place par la coopérative est simple permettant une totale transparence des prises de participations effectuées.

ly Office ou encore institution de droit public ayant la personnalité juridique, peut demander son admission en qualité d'associé.

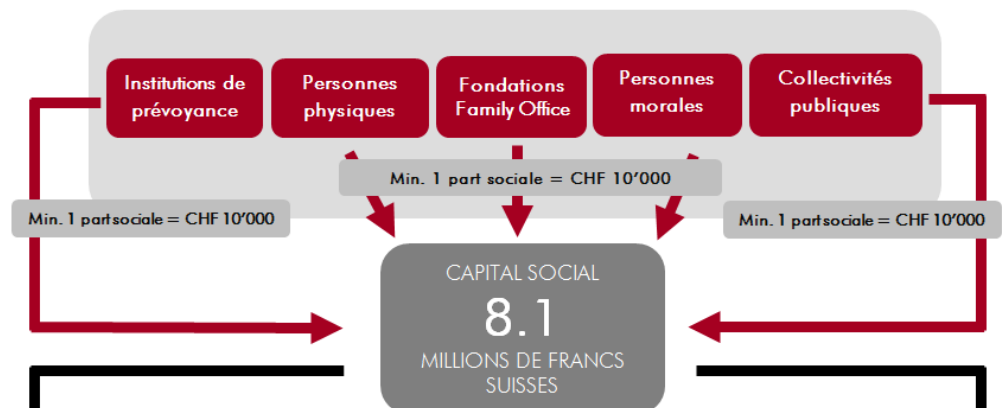
(suite en page 4)

Des ressources financières provenant de différents acteurs...

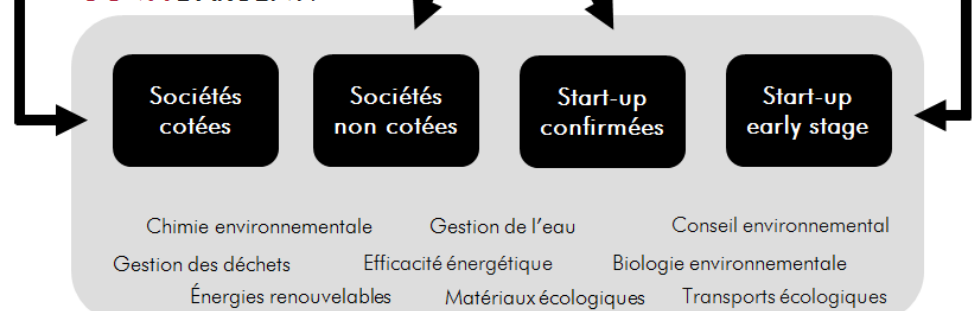
Selon les statuts, toute personne, suisse ou étrangère, physique ou morale (société, association), institution de prévoyance, fondation de bienfaisance et famille, Fami-

Le graphique ci-dessous illustre le circuit financier de ONE CREATION

D'OÙ VIENT L'ARGENT?



OÙ VA L'ARGENT?





La coopérative en un clin d'œil

Date de création
Juin 2010

Siège
Vevey, Suisse

Structure juridique
Coopérative de droit suisse

Prises de participations
Globales, diversifiées, multisectorielles

Horizon de développement
Long terme

Valeur nominale/part sociale
CHF 10'000.-

Souscription
Quotidienne (+3% timbre fédéral et frais)

Capital social
Non limité

Modèle de prises de participations
Coté: bottom-up
Private Equity: fondamental

Ses associés
Institutions de prévoyance de droit public et de droit privé, personnes morales et physiques, associations

1 investissement
= 1 voix à l'Assemblée

générale

Direction
CONINCO Explorers in finance SA

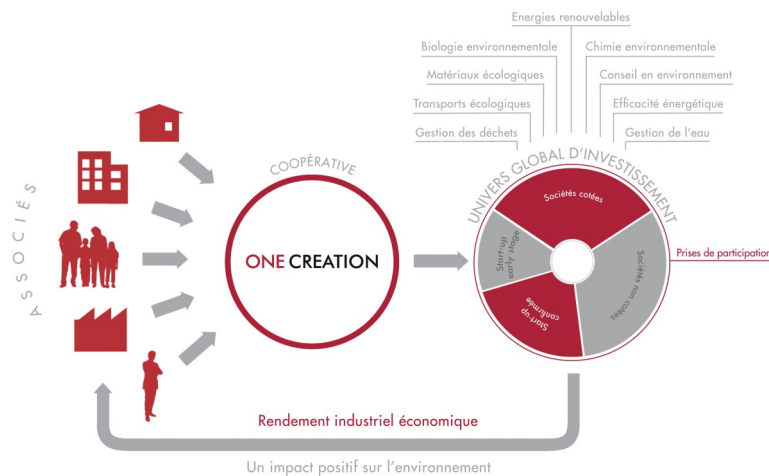
Agence de notation extra-financière pour les titres cotés
oekom research AG

Banque commerciale
Credit Suisse

Banque dépositaire
Pictet & Cie

Une opportunité d'investir dans des sociétés offrant une croissance durable responsable, ainsi que de soutenir l'activité économique tout en construisant sur la durée un revenu récurrent.

Prises de participations



Une opportunité, pour qui?
Sociétés commerciales
Personnes privées
Régimes de retraites
Collectivités publiques
Fondations de bienfaisance et de famille
Associations

Pourquoi devenir associé?

1. Avoir un rendement économique croissant récurrent.
2. Obtenir un capital stable à moyen et long termes.
3. Allier objectifs financiers et convictions éthiques.
4. Prendre des participations diversifiées.
5. Participer à l'essor d'entreprises de pointe non accessibles en bourse.
6. Favoriser l'interaction entre les différents acteurs économiques.
7. Être un acteur de l'évolution positive des critères environnementaux.
8. Avoir plus qu'un droit de vote en tant qu'associé : partager ses idées, émettre des propositions, etc.
9. Devenir un investisseur engagé grâce au « label » ONE CREATION.

Valorisation d'une part au 29.08.2014

29.08.2014	CHF	reconnu tel, doit rester détenteur en tout temps d'une part so-
Estimation valeur comptable d'une part	10'000.00	
Bénéfice avant impôt par part	211.69	
Estimation valeur de liquidation d'une part	12'415.80	
Nombre de parts	810.00	
Réserve constituée	1'868'128.88	

Conformément à l'article 6 des statuts : « La société coopérative émet, sur souscription et après entière libération, des parts sociales de CHF 10'000.- chacune. La société se réserve le droit de modifier la valeur nominale

de la part sociale. La société peut émettre, aux mêmes conditions, de nouvelles parts sociales en tout temps. Les parts sociales sont inscrites au registre des associés tenu par le Conseil d'administration. Tout associé, pour être

sociale obligatoire. Il peut souscrire, acquérir et détenir des parts sociales facultatives jusqu'à un maximum de dix mille parts par associé. »

Une « réserve latente permettant le pilotage du risque des futurs investissements » se constitue. La valeur boursière de certaines participations détenues par ONE CREATION sont supérieures au coût d'acquisition.

ONE CREATION: Valoriser par la diversification

ONE CREATION offre une diversification entre des titres cotés, non cotés et permet ainsi de consolider différentes complexités de l'investissement.

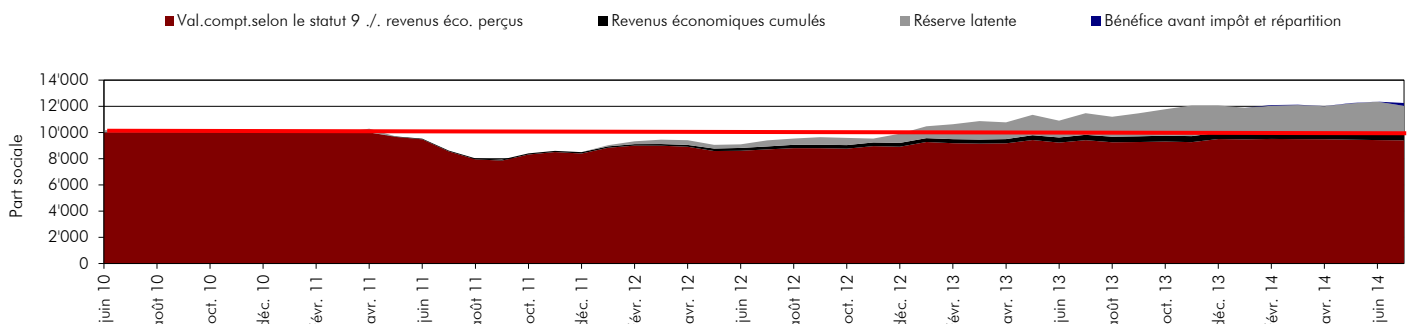
Selon son article 9 – Remboursement des parts, il est stipulé que : « En cas de sortie volontaire ou de décès, le Conseil d'administration décide de la valeur des parts sociales à rembourser. Le calcul de la valeur est

établi sur la base de la fortune nette découlant du bilan à la date du décès ou de la sortie, à l'exclusion de toutes les réserves... ».

Les réserves sont un capital qui permettent, en fonction de la conjoncture, d'effectuer des prises de participations soit dans des titres cotés et/ou non cotés. Une gestion structurée des sources de revenus de

même qu'une large exposition internationale permet de diversifier le risque lié aux fluctuations de l'économie.

La recherche d'un rendement durable doit permettre d'atteindre les objectifs à long terme de ONE CREATION.



ONE CREATION

Quai Perdonnet 5
CH-1800 Vevey
T +41 (0)21 925 00 33

www.onecreation.org

Devenir associé: <http://www.onecreation.org/Site-F/Associés/Souscription.asp>

DIRECTION

Olivier Ferrari - CEO
T +41 (0)21 925 00 33 - oferrari@coninco.ch

Sabine Mabillard - Directrice
Département Placements Collectifs
T +41 (0)21 925 00 38 - smabillard@coninco.ch

Tania Carroz - Développement durable
T +41 (0)21 925 00 43 - tcarroz@coninco.ch

Paola Orlando Micolot - Responsable
Business Development
T +41 (0)21 925 00 37 - pmicolot@coninco.ch

ONE CREATION-Coopérative pour la Recherche Environnementale et l'Application des Technologies Induites de l'Ordre Naturel.

La société poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres, en favorisant la recherche appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature.

Pour un développement industriel économique durable

ONE CREATION

Think Sustainable

Transparence et simplicité du circuit financier de la coopérative

(suite de la page 1)

Chaque copropriétaire, disposant d'une voix quel que soit le nombre de parts détenues, peut souscrire au minimum une part sociale de CHF 10'000.-.

Actuellement, ONE CREATION, dont le capital social est de 8.1 millions de francs, compte 28 copropriétaires parmi lesquels des institutions de prévoyance suisses, des personnes physiques, des personnes morales et une fondation.

... permettant une diversification géographique, sectorielle et par classe d'actif

La totalité des ressources sont utilisées pour prendre des participations dans des sociétés, réparties dans différentes zones géographiques, à différents niveaux de développement économique et actives dans 9 secteurs d'activité issus des technologies de l'environnement.

De plus, ONE CREATION offre une diversification entre des titres cotés, non cotés, les start-up confirmées et les start-up early-stage.

Les participations se font dans plusieurs classes d'actifs. Actuellement, la coopérative se situe dans une première phase de développement, où la partie cotée prédomine la partie non cotée.

L'objectif à terme est d'accroître les investissements dans la partie non cotée afin de diversifier les revenus et les risques.